



De la part du Peuple



Projet de Renforcement de la consolidation de la paix, à travers le relèvement socioéconomique, le dialogue et l'éducation des jeunes, dans les communautés touchées par le conflit dans la région du Pool et ses environs (2020-2021)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET

I. BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET

1. Contexte ayant motivé la formulation du projet

Le conflit du Pool a provoqué des déplacements internes des populations, en général, ce qui a considérablement accru les besoins humanitaires. Cependant, depuis le cessez-le-feu signé en décembre 2017 et « le ramassage » d'armes en août 2018, il y a eu un retour massif des populations. On estime à plus de 160 000, le nombre de personnes en 2018, qui avaient déménagé dans les départements voisins (Bouenza, Lékoumou, Niari et Brazzaville) et à l'intérieur du pays et qui sont rentrées progressivement dans le département du Pool. Malheureusement, les ressources limitées existantes ont conduit à concentrer l'appui uniquement sur l'action humanitaire et le dialogue communautaire qui sont encore insuffisants pour avoir un impact réel sur la reprise économique de la population. Il est important de se rappeler que les affrontements armés entre les forces de sécurité et les combattants Ninjas Nsiloulou ont causé d'importants dégâts matériels et humains. Certains villages ont été détruits ainsi que des actifs agricoles et des infrastructures sociales. Cela a accru la vulnérabilité des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants en termes de sécurité alimentaire, de nutrition, de santé, d'éducation et de protection. En l'absence de programme de redressement significatif depuis le déclenchement de cette crise post-conflit et le retard important dans la mise en œuvre d'un programme DDR non financé jusqu'à présent, le Système des Nations Unies a financé à travers le fonds de consolidation de la Paix le Projet pour l'amélioration des conditions de vie des communautés, y compris des ex-combattants et la stabilisation sociale et politique dans le département du Pool et de Brazzaville en tant que ville la plus proche dudit département. Ce projet de Consolidation de la paix, exécuté de 2018 à 2020, par le PNUD, l'UNFPA et l'UNHCR, a atteint des résultats probants, en termes de cohésion sociale, sécurité et Droits Humains.

Bien que ce projet PBF soit couronné de succès à court terme à travers les résultats obtenus, le département du Pool reste à présent confronté à une paix fragile dont la consolidation est tributaire des affres de la crise et à une histoire du Pool exigeant un engagement soutenu pour éliminer définitivement la prédisposition aux conflits et prenant en compte le « syndrome électoral » exprimé durant toutes les concertations, à travers un clin d'œil aux prochaines échéances électorales 2021.

A cet effet, le PNUD a mobilisé auprès du Japon un financement pour contribuer à la consolidation de ces acquis à travers le renforcement de la cohésion sociale impliquant les jeunes à risque et les femmes vulnérables.

Parmi les activités prévues au titre du projet figure l'évaluation des potentialités des zones de peuplement et cartographie des opportunités économiques pour la création d'activités génératrices de revenus (AGR) pour les communautés de retour et les ex-combattants.

C'est dans ce cadre que le projet prévoit une mission de deux techniciens spécialistes en identification et cartographie des besoins socio-économiques communautaires, pour réaliser une étude succincte des opportunités économiques dans la zone de couverture du projet.

L'étude proposée est donc guidée par le besoin de mettre en lumière des solutions de pérennisation des moyens de subsistance et de production vitaux pour les communautés de retour et les ex-combattants du Pool afin de les rendre résilientes à tous chocs tant d'endogènes qu'exogènes. On comprend dès lors qu'il convient de mener une étude inclusive sur les opportunités de réintégration des communautés de retour et les ex-combattants vulnérables. L'inclusion est en effet un instrument qui permet de correctement définir les besoins de cette population spécifique et de veiller à l'impliquer de manière effective dans le processus de développement de la région.

L'étude proposée est donc guidée par le besoin d'identifier les opportunités actuelles de réintégration socio-économiques des communautés du Pool et de la Bouenza, mettant en lumière des solutions de pérennisation leurs moyens de subsistance et de production vitaux, avec un accent sur les communautés de retour et les ex-combattants vulnérables du Pool afin de les rendre résilientes à tous chocs tant endogènes qu'exogènes.

Elle prendra en compte l'identification des filières à haute valeur ajoutée pour la réalisation des AGRs pour permettre d'inscrire les activités socio-économiques du projet dans une logique d'innovation et de la relance des économies locales vers la durabilité.

2.Objectifs du projet

2.1. Objectif global :

Le projet vise à soutenir le redressement économique et social, la réinsertion et la réintégration et à améliorer les conditions de vie des personnes déplacées qui rentrent chez elles et des communautés d'accueil (en particulier les jeunes, les femmes, y compris les anciens combattants) dans la région du Pool et dans d'autres régions voisines telles que Brazzaville et Bouenza

2.2. Objectifs spécifiques :

- Contribuer à la cohésion sociale et à la restauration de l'autorité de l'État, en améliorant le dialogue communautaire, la fourniture d'infrastructures administratives, sanitaires et de routes de desserte rurales ;
- Améliorer les moyens de subsistance des communautés par des actions de redressement, y compris des activités à forte intensité de main-d'œuvre et à rendement rapide pour les femmes et les jeunes à risque.

2.3. Produits du projet

Produit 1 : Les moyens de subsistance des communautés sont améliorés grâce à des actions de redressement, y compris des activités à forte intensité de main-d'œuvre et à rendement rapide pour les femmes et les jeunes à risque ;

Produit 2 : La cohésion sociale est consolidée par la promotion du dialogue intracommunautaire pour le renforcement de la coexistence pacifique des communautés

2.4 Zones géographiques

Le projet a été mis en œuvre géographiquement dans les localités énumérées ci-dessous où la plupart des populations sont revenues, et/ou certaines autres populations sont restées dans la région pendant le conflit mais ont tout perdu (populations résidentes) dans le Pool. Goma Tsé-Tsé, Dioumouna, Mbanza Ndounga, Ignié, Louingui et Mindouli

2.5. Résultats attendus

Résultat 1 :

Les moyens de subsistance des communautés sont améliorés grâce à des actions de redressement, y compris des activités à forte intensité de main-d'œuvre et à rendement rapide pour les femmes et les jeunes à risque.

Résultat 2 :

La cohésion sociale est consolidée par la promotion du dialogue intracommunautaire pour le renforcement de la coexistence pacifique des communautés

Activités du produit 1 :

Activité 1.1 : Évaluer les potentialités des zones d'installation et cartographier les opportunités économiques pour la création d'activités génératrices de revenus (AGR) pour les communautés de retour et les ex-combattants.

Activité 1.2 : Création d'emplois temporaires afin de générer rapidement des revenus pour les communautés grâce à des activités à forte intensité de main-d'œuvre et à la mise en place de plans d'épargne individuels ou collectifs par les candidats afin de promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR) ou des microprojets

Activité 1.3. Appui économique aux jeunes pour lutter contre les éventuels déclencheurs de violence par le biais des sous-activités suivantes

Activités du produit 2 :

Activité 2.1 : Renforcement des capacités et soutien à l'opérationnalisation des comités de dialogue existants ;

Activité 2.2 : Soutien à la restauration de l'autorité de l'État dans le département du Pool

II. OBJECTIFS DE LA MISSION D'ÉVALUATION

Le projet TBD 00112343 prend fin en mars 2021. Il s'avère donc important de mener une évaluation finale pour mesurer les résultats obtenus en termes d'effets et impacts, de l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre du projet, les approches développées et les leçons apprises lors de la mise en œuvre afin d'arriver à formuler des orientations susceptibles d'améliorer les prochaines étapes ou interventions de ce genre.

Cette évaluation vise à fournir aux parties prenantes au projet un retour d'informations complet sur les résultats atteints et l'adéquation des méthodes, outils et stratégie utilisés pendant sa mise en œuvre. Le choix d'une évaluation externe est privilégié afin de contribuer à assurer l'indépendance, l'impartialité et la crédibilité du processus.

En étroite collaboration avec toute l'équipe du projet au PNUD et les communautés bénéficiaires, le consultant aura à mener une évaluation finale avec les objectifs suivants :

- ✦ Apprécier les résultats et les effets atteints par le projet, en se référant à au cadre logique du projet ;
- ✦ Mesurer les succès accomplis dans la mise en œuvre du projet ;
- ✦ Apprécier l'efficacité de l'approche méthodologique utilisée par le projet - nos activités et nos méthodes - par rapport aux résultats attendus. Cela doit comprendre une évaluation des approches utilisées au niveau communautaire et le niveau de participation des partenaires et des bénéficiaires dans la réalisation du projet ;
- ✦ Évaluer si et dans quelle mesure le projet a eu un effet réel en termes de consolidation de la paix dans les localités touchées par le projet ;
- ✦ Évaluer le niveau de satisfaction des différents acteurs clés par rapport au projet lui-même et aux résultats atteints ;
- ✦ Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'effet l'impact du projet par rapport aux objectifs visés, les mécanismes en place pour la pérennisation des résultats ainsi que la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- ✦ Mener une évaluation critique et une analyse des forces et des défis du projet est la bienvenue ;
- ✦ Identifier les principaux enseignements à tirer de la mise en œuvre du projet, ainsi que les bonnes pratiques qui pourront être répliquées ;
- ✦ Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ;

- ✦ Relever les acquis du projet, y compris les bonnes pratiques et les leçons apprises, et faire des recommandations pour leur pérennisation ;

Sur cette base formuler des recommandations concrètes et spécifiques pouvant guider les prochaines interventions du PNUD dans le même contexte.

III. Critères d'évaluation du projet

Pour la conduite de cette évaluation, le consultant devra évaluer le projet à partir des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'impact. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au consultant de les préciser et de les compléter en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une évaluation finale portée principalement sur les critères susmentionnés.

3.1. Pertinence

En termes de pertinence, le consultant devra examiner le bien-fondé du projet au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ en rapport avec les besoins et problématiques identifiés. Cela signifie la mesure dans laquelle l'activité d'aide est adaptée aux priorités et aux politiques du groupe cible, le destinataire et le donateur

À ce titre, le consultant examinera la correspondance du projet avec :

- Les besoins et attentes réelles des bénéficiaires ;
- Les orientations nationales dans le domaine de la relance des activités économiques dans les zones cibles ;
- Les stratégies et interventions des autres parties prenantes ;
- La mesure dans laquelle les buts et objectifs du programmes encore applicables ;
- La conformité entre les activités et les extrants du programme à l'objectif global et l'atteinte de ses objectifs ;

3.2. Efficacité

Le consultant devra apprécier le degré de réalisation des objectifs du projet (techniques, financiers, institutionnels, ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs).

À travers l'efficacité le consultant devra :

- Analyser dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ou sont susceptibles d'être atteints.
- Identifier les principaux facteurs ayant une incidence sur l'atteinte ou la non-réalisation des objectifs.
- Comparer les résultats attendus et les résultats effectifs du projet, - Analyser les écarts constatés.

3.3. Efficience

Le consultant devra donc étudier la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part (Rapport coût/bénéfice sur l'ensemble du projet) L'évaluation conduite par le consultant doit permettre :

- D'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été bien mises en place, en temps voulu et au moindre coût.
- D'apprécier si les activités ont un bon rapport coût-efficacité ?
- D'analyser les éventuels retards et dépassements constatés.
- D'analyser si les objectifs ont été atteints à temps

3.4. Impact

Le consultant analysera ici principalement les effets positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, directs ou indirects que le projet a entraînés. Il devra également analyser dans quelle mesure le projet a contribué à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires ainsi que les impacts positifs ou négatifs prévus et non prévus sur les bénéficiaires directs et indirects.

IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le consultant est libre de proposer sa méthodologie et son plan de travail pouvant lui permettre d'atteindre les objectifs et les résultats attendus. Cependant chaque offre devra montrer le processus, l'approche méthodologique et un plan de travail adéquats pour l'évaluation. Les détails sur la méthodologie seront convenus lors des discussions préparatoires et le (la) consultant (e) qui sera retenu (e) pour conduire l'évaluation présentera aux parties prenantes sa méthodologie qui comprendra au moins :

- Une revue documentaire conformément aux TDR ;
- Interviews
- Visites de Terrain
- Questionnaires
- Méthodes participatives de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives et une approche sensible au genre.

V. PRODUITS ATTENDUS

- Une stratégie de l'évaluation qui sera validée par le PNUD avant le démarrage de l'évaluation sur le terrain ;
- Une présentation des premiers résultats de l'évaluation avant le rapport final
- Un rapport provisoire sera produit à l'issue des travaux du consultant. Il sera transmis au PNUD qui pourra également émettre ses commentaires. Le PNUD formulera ses remarques et observations au consultant dans la semaine suivant la réception du rapport provisoire.
- Le rapport définitif, intégrant les observations, devra être disponible dans 3 jours suivant la réception des commentaires. Le rapport doit inclure de manière claire et sans ambiguïté les changements apportés par le projet, le niveau d'atteinte des résultats par rapport aux indicateurs du cadre logique du Projet, des recommandations concrètes pour les prochaines étapes éventuelles notamment pour renforcer la durabilité et l'impact des actions menées y compris des pistes d'interventions pour une nouvelle proposition de projet.
- Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique et sous format papier en trois exemplaires à l'adresse du PNUD.

VI. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES REQUISES

6.1 Diplôme

Formation universitaire en sciences politiques, sciences sociales, droits de l'homme ou domaines similaires.

6.2 *Expérience*

- Expérience professionnelle dans l'évaluation de projets de développement (minimum 05 évaluations) ;
- Expérience professionnelle spécifique en matière de gestion et évaluation des projets de paix et ou sécurité (minimum 5 ans) ;
- Expérience avérée dans l'analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives sensibles au genre et aux droits de l'homme (études, enquêtes, traitement de données ...)
- Expérience en matière de collaboration avec les collectivités locales, les organisations de la société civile, les ONG et les Organisation Communautaire ;
- Bonne connaissance du contexte de paix, sécurité et des activités économiques au Congo et particulièrement dans le département du Pool.

6.3. *Compétences*

- Aptitude à mener des analyses approfondies et à parvenir à des conclusions pertinentes dans le domaine spécifique ;
- Aptitude à travailler en autonomie et en équipe, à solliciter l'avis des collègues et partenaires et à valoriser leurs idées et leurs compétences ;
- Capacité de faire preuve de discernement dans les tâches assignées et de travailler sous pression dans le respect des délais ;
- Excellente capacité en matière de communication et de rédaction de rapports ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Windows, Word, Excel, PowerPoint, et autres logiciels de traitement des données etc...).
- Patience, diplomatie et capacités d'adaptation et respect de l'éthique
- Impartialité, indépendance, ouverture et transparence ;
- Précision : L'évaluation devra être techniquement exacte et fournir suffisamment d'informations sur les méthodes de collecte, d'analyse et d'interprétation des données pour en démontrer sa validité ou son bien-fondé.

6.4. *Langue*

Excellente maîtrise du français et des langues nationales (locales) de la République Congo. La connaissance de l'anglais serait un atout

VII. DUREE DE L'EVALUATION

La durée totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée à 20 jours ouvrables y compris les samedis à partir.

VIII. DOCUMENTS DEMANDES AUX CONSULTANTS

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

- a) Une offre technique comprenant :
 - Une lettre de candidature motivée et indiquant clairement les expériences similaires ;
 - Une note explicative de la compréhension de la mission et des termes de référence ;
 - Une présentation de la méthodologie qui sera utilisée pour cette évaluation ;
 - Les références et expériences du consultant ;
 - Le CV détaillé incluant les précisions sur les prestations antérieures ;
 - Expérience et compétences techniques ; ✓ Le calendrier prévisionnel d'intervention ;

✓ La structure des rapports.

- b) Une offre financière comportant le budget global et les autres frais nécessaires à la réalisation de la mission (honoraires par jour, indemnités journalières incluant la restauration et le logement, transports ainsi que les consommables utilisées pour l'évaluation comme la papeterie, photocopies, reliure, etc.).

L'offre technique et l'offre financière devront être soumises chacune sous enveloppes distinctes, marquées « offre technique » et « offre financière » et indiquer le nom du consultant. Ces deux enveloppes séparées seront mises dans une enveloppe scellée.

IX. METHODE DE SELECTION

La sélection de candidat se déroulera en 3 temps :

- a) Une analyse des CV suivant le degré de réponse par rapport aux critères de qualification, de compétence et d'expérience conformément aux TDR ;
- b) Une analyse de la proposition technique
- c) L'évaluation financière pour les candidats ayant obtenus une note technique minimale de 70% ;

Le candidat qui présentera le meilleur score combiné (rapport qualité/prix) sera retenu. C'est à-dire que la méthode de sélection du meilleur candidat est celle cumulative de l'offre technique (70%) et de l'offre financière (30%). Le candidat qui obtiendra le score combiné le plus élevé se verra attribué le contrat.

X. MODALITES DE PAIEMENT

Les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur base de produits livrés, c'est-à-dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR.